

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 28 AVRIL 2016

DECISION

Numéro 16 - 04 - 029

**Décision 5 : L'avenant numéro 1 relatif au marché relatif à la fourniture de tenues d'uniforme et d'équipements de protection individuelle.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 mars 2016 s'est réuni le 28 avril 2016 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

*Était excusé* : Claude Giraud (Vice-président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Trois lots pourraient être concernés par cet avenant :

- Lot n° 3 : Pantalons et vestes d'exercice et d'intervention.
- Lot n° 5 : Pantalons, vareuses et képis pour tenues de sortie.
- Lot n° 6 : Chemises et accessoires pour tenues de sortie.

Ils ont été attribués en 2013 à la société DBB (Di Bartolomeo Blanc) sise 5 centre d'activités « La Platière » - 42320 La Grand-Croix.

Le marché prévoyait initialement une révision des prix applicable à l'occasion de chaque prestation effectuée. L'avenant proposé vise à rectifier la périodicité de révision des prix du marché en la ramenant à une fréquence annuelle sur la base de l'indice du mois de décembre de l'année précédente.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le Bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant numéro 1 relatif au marché de *fourniture de tenues d'uniforme et d'équipements de protection individuelle* et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160428-16-04-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

